



## REPONSE AU COVID-19 : NOTE D'ORIENTATION DE LEGS

Cette version : 28 avril 2020

La pandémie de COVID-19 impacte les vies et les moyens d'existence à travers le monde ; elle affecte tous les aspects du développement et des efforts humanitaires. Cette Note d'orientation de LEGS vise à mettre en lumière de quelle manière l'approche de LEGS peut s'appliquer dans la situation actuelle, tant pour éclairer les opérations en cours que pour guider les préparatifs de la phase de relèvement à l'issue de la pandémie. Il s'agit d'un document de travail qui sera révisé et actualisé à mesure que de nouvelles informations et un retour du terrain deviendront disponibles.

Beaucoup de communautés d'éleveurs à travers le monde sont déjà vulnérables aux catastrophes naturelles et anthropiques, y compris les sécheresses, les inondations, les séismes, les tsunamis et les conflits et certaines sont déjà en proie à des crises, telles que l'infestation de criquets en Afrique de l'Est. Certaines deviendront encore plus vulnérables du fait de la pandémie, puisque de nombreuses opérations de secours d'urgence sont réduites ou suspendues. Toutefois, certaines activités se poursuivent, dans des environnements d'exploitation souvent différents et difficiles, de sorte que les normes et les conseils de LEGS peuvent se révéler utiles dans de telles circonstances. Il est aussi nécessaire de comprendre les impacts du COVID-19 sur l'élevage et sur les éleveurs afin de planifier la phase de relèvement à l'issue du COVID-19, pour s'attaquer aux répercussions de la pandémie et des autres catastrophes qui ont continué d'assaillir les communautés d'élevage, et là encore, les conseils de LEGS pourront être applicables.

### CONSEILS DE LEGS APPLICABLES A L'INTERVENTION ACTUELLE

- Les **objectifs relatifs aux moyens d'existence de LEGS** soulignent l'importance que revêt la prise en compte des moyens d'existence dans la réponse aux catastrophes. La pandémie de COVID-19 est une crise économique autant que sanitaire et, si l'axe premier de la plupart des opérations doit, de toute évidence, être de sauver des vies, l'impact sur les moyens d'existence deviendra de plus en plus marqué, avec des prédictions de récession en L dans la plupart des pays à faible revenu. Cette situation devrait être reconnue et traitée autant que faire se peut. La planification du relèvement (voir plus loin) devrait aussi faire partie des activités actuelles.
- Les **Normes essentielles** de LEGS restent pertinentes et importantes pour toute réponse à une situation d'urgence, en particulier la **Norme 1 : Participation**, et les droits des communautés touchées de prendre part à la prise de décisions qui affecte leur vie ; et la **Norme 2 : Préparation**, qui met en lumière l'importance que revêt la préparation et la planification pour s'attaquer aux impacts de la crise.
- Par ailleurs, les questions transversales de LEGS, telles que **le genre et l'équité sociale**, et **la protection** ne devraient pas être négligées dans la hâte de réagir à la crise. Comme avec toute crise, l'impact de la pandémie est différent pour les hommes et les femmes ; les enfants et les femmes et autres groupes socialement marginalisés peuvent devenir de ce fait plus vulnérables (voir aussi plus bas les normes minimales pour la protection de l'enfance (CPMS) et les normes humanitaires en matière d'inclusion (HIS) dans les Ressources complémentaires).
- Les **Aide-mémoire à l'évaluation de LEGS** soulignent l'importance qu'il y a à comprendre le rôle de l'élevage dans les moyens d'existence et l'impact de toute crise donnée sur la production et la gestion.

Cette information est cruciale pour veiller à ce que les moyens d'existence soient soutenus correctement. Pour la plupart des petits éleveurs, les animaux représentent une source directe d'alimentation ainsi qu'un bien financier qui peut être vendu. Dans la crise actuelle, le rôle du bétail peut évoluer à mesure que d'autres sources alimentaires deviennent limitées – par exemple, une plus grande dépendance envers la volaille du ménage pour produire des œufs destinés à la consommation familiale ; ou la perte de biens liés à l'élevage après l'abattage d'animaux pour être consommés en l'absence d'autres sources de produits alimentaires. Des approches innovantes peuvent être utilisées pour recueillir ces données importantes sur le rôle actuel du bétail dans les moyens d'existence et son évolution, par exemple en utilisant les téléphones mobiles au lieu d'entretiens en personne.

- La **Matrice d'identification participative de réponse (PRIM)** est un outil participatif pour faciliter la planification de la réponse. Elle fournit un outil utile propre au contexte pour aider à promouvoir l'identification d'activités appropriées et opportunes qui répondent aux besoins des communautés affectées et promeuvent leur participation à la prise de décisions. Dans la crise actuelle, une matrice PRIM pourrait être complétée de manière virtuelle, en utilisant la technologie des réunions en ligne, ce qui permettra d'appuyer la consultation lors de la prise de décisions et la planification.
- La perturbation majeure des déplacements, des marchés et des services lors de la crise actuelle a un impact sur la production animale et, finalement, sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés affectées. Cela peut englober : les ventes de bêtes dans l'urgence à des prix inférieurs aux prix habituels, et la perte de biens qui en découle ; la perte ou l'accès limité aux marchés qui entraînent une réduction du revenu des éleveurs ; la perturbation de la transhumance et autres stratégies de production animale fondées sur le déplacement ; la restriction des déplacements dans les zones urbaines et périurbaines qui affectent la gestion du bétail ; et des pénuries de main-d'œuvre en raison de la maladie frappant les familles. Dans ces contextes, certaines normes de LEGS seront particulièrement applicables (voir aussi le manuel MERS plus loin dans les Ressources complémentaires) :
  - La **Norme 2 de LEGS : Déstockage commercial** prodigue des conseils sur le soutien aux marchés pour la vente de bêtes, qui pourraient s'appliquer là où les marchés fonctionnent encore.
  - Les **Normes relatives au soutien vétérinaire de LEGS** fournissent des conseils en matière de santé animale. Là où c'est possible, la chaîne d'approvisionnement de ces services devrait être soutenue tout au long de la crise, non seulement pour répondre aux besoins actuels, mais aussi pour aider les systèmes du secteur privé qui pourraient être très durement touchés mais dont l'importance sera vitale dans la phase de relèvement et dans le long terme (voir le *chapitre relatif au soutien vétérinaire* dans le manuel LEGS : *Capacités locales, caractère abordable et recouvrement des coûts*, p. 114-5).
  - De même, là où c'est possible, l'approvisionnement en aliments pour animaux devrait être soutenu tout au long de la crise ; voir les **Normes de LEGS pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux**, en particulier *la Norme 4 sur l'alimentation animale : Sources et distribution*. Les restrictions imposées sur les déplacements et les transports pourraient encourager l'utilisation d'une alimentation locale, comme le préconise LEGS – voir la *Note d'orientation 6 : Structures de distribution autochtones*. Le soutien aux banques d'aliments pour animaux afin d'accroître les disponibilités locales pourrait être une réponse appropriée pendant la crise, voir *l'Étude de cas 6.3 sur l'alimentation animale*.
  - Les éleveurs qui vivent actuellement dans des camps de PDIP ou des camps de réfugiés éprouveront peut-être beaucoup de difficultés pour accéder à des aliments et de l'eau pour leurs bêtes. La Note d'orientation de LEGS qui examine comment **relever les défis que présente l'élevage dans les camps** (disponible sur la page de ressources du site web de LEGS) met en lumière certaines de ces questions.
  - Selon les possibilités en matière de déplacement et le fonctionnement des marchés locaux, les programmes de transferts d'espèces et/ou de coupons pourront se révéler être des solutions mieux adaptées qu'un soutien en nature durant cette crise – voir la **section sur les transferts**

**en espèces** du manuel LEGS aux pages 63-66 y compris les Tableaux 3.5 et 3.6 (voir aussi plus loin les conseils de CaLP dans les Ressources complémentaires).

## CONSEILS DE LEGS APPLICABLES A LA PLANIFICATION D'UNE ACTION FUTURE

- Si des interventions concrètes peuvent se révéler impossibles durant la crise, il reste la possibilité de préparer des plans détaillés pour la phase de relèvement, une fois que les déplacements redeviendront possibles et que les opérations pourront reprendre. La **Norme essentielle 2 de LEGS : Préparation** sert de base à ce processus, y compris l'élaboration de plans détaillés en s'appuyant sur des données d'évaluation qu'il est possible de recueillir durant la crise elle-même (voir plus haut l'Aide-mémoire à l'évaluation).
- Chacun des six chapitres techniques de LEGS commence avec la **Norme 1 : Évaluation et planification** qui a trait à l'intervention technique particulière visée. Cela encourage une planification détaillée des activités fondée sur des besoins et des informations locales à l'aide d'**arbres de décision** pour chaque intervention. Les normes ultérieures de chaque domaine technique pourraient être applicables à une intervention post-COVID-19, en fonction des besoins et des contextes locaux ; nous reprenons ici certains points particulièrement pertinents :
  - La **Norme 2 de LEGS : Déstockage commercial** pourrait prodiguer des conseils sur l'aide aux marchés pour la vente de bétail si cette approche est requise et appropriée pour répondre aux besoins de trésorerie des éleveurs durant la phase de relèvement.
  - Le **chapitre relatif au soutien vétérinaire de LEGS** souligne l'importance que revêt la protection et le soutien des systèmes du secteur privé dont dépendent les éleveurs, y compris des prestataires de services privés (par exemple, les auxiliaires d'élevage communautaire) et les pharmacies vétérinaires privées. Ces services peuvent être affectés par l'impact des catastrophes comme la pandémie actuelle mais aussi par l'impact des services gratuits et la distribution gratuite de médicaments vétérinaires **qui compromettent leur viabilité à plus long terme (voir le chapitre relatif au soutien vétérinaire du manuel LEGS : Capacités locales, caractère abordable et recouvrement des coûts, p. 114-5).**
  - Les **Normes sur la fourniture de bétail** de LEGS se concentrent sur le remplacement des ressources d'élevage perdues et sur la reconstitution des biens dans le cadre du relèvement. Les deux options peuvent être applicables dans une intervention post-COVID-19, fondée sur une appréciation claire du rôle actuel et potentiel de l'élevage dans les moyens d'existence (voir la **Norme 1 : Évaluation et planification, action clé 1 : Le rôle du bétail dans les moyens d'existence**). L'**arbre de décision pour la fourniture de bétail** fournit des conseils afin d'examiner cette question de plus près.

Cette note d'orientation vise à mettre en lumière les outils et les informations qui pourraient se révéler utiles pour planifier des interventions actuelles et futures fondées sur l'élevage. Nous aimerions recevoir le retour du terrain sur les expériences en cours, les bonnes pratiques et les enseignements de façon à pouvoir actualiser et améliorer cette Note – veuillez contacter la [Coordinatrice de LEGS](#).

### RESSOURCES COMPLEMENTAIRES :

- *Le manuel LEGS* : <https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2012/01/LEGS-2nd-edition-francais-locked.pdf>
- *Addressing the Challenges of Livestock in Camps* – Note d'orientation de LEGS : [https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2018/03/LEGS-PolicyBrief1\\_2017.pdf](https://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2018/03/LEGS-PolicyBrief1_2017.pdf)
- *Appliquer les normes humanitaires pour lutter contre COVID-19* – conseils de Sphère et ses partenaires au sein du Partenariat pour les standards humanitaires : <https://spherestandards.org/coronavirus/>
- *MERS Guidance in Response to COVID-19* – élaboré par les Normes minimales pour le relèvement économique : [https://seepnetwork.org/files/galleries/MERS\\_COVID19.pdf](https://seepnetwork.org/files/galleries/MERS_COVID19.pdf)

- *Normes minimales pour le relèvement économique (MERS)* – Manuel : <https://seepnetwork.org/Resource-Post/Normes-Minimales-pour-le-Rel-vement-conomique>
- *Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'action humanitaire (SMPE) (CPMS en anglais)* – Manuel : [https://alliancecpha.org/en/system/tdf/library/attachments/2019\\_cpms\\_-\\_fr\\_-\\_pdf.pdf?file=1&type=node&id=35238](https://alliancecpha.org/en/system/tdf/library/attachments/2019_cpms_-_fr_-_pdf.pdf?file=1&type=node&id=35238)
- *CVA in COVID-19 Contexts* – Conseils du réseau CaLP : <https://www.calpnetwork.org/publication/cva-in-covid-19-contexts-guidance-from-the-calp-network/>
- *Humanitarian Inclusion Standards (HIS)* – Manuel : <https://www.helpage.org/what-we-do/emergencies/adcap-age-and-disability-capacity-building-programme/>
- *Interim Guidance: Gender Alert for COVID-19 Outbreak* – Groupe de référence sur le genre dans l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations (IASC) : <https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-standing-committee/interim-guidance-gender-alert-covid-19-outbreak-developed-iasc>